

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Simon, 18 septembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 3 p. (115r, 116r, 117r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Simon, 18 septembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52031>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 septembre 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Simon, Eugène \(1829-1896\)](#)
Lieu de destination 11, rue Jacquemont, Paris
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Eugène Simon qu'il sera heureux de l'accueillir au Familistère. Il lui explique qu'il a lu avec intérêts ses articles sur la Chine parus il y a deux ans dans la *Nouvelle Revue* car il y a vu un parallèle avec sa proposition de l'hérité de l'État en France. Il fait l'historique de sa proposition, publiée dans son livre *Le gouvernement...* et dans la brochure *Mutualité nationale* adressée aux députés. Il explique à Simon qu'il a répondu dans *Le Devoir* aux objections qui lui ont été faites et qu'il a publié une nouvelle brochure sur le sujet, qu'il lui envoie. Il compare la France et la Chine sur cette question. Il remercie Simon de l'envoi de son étude *La famille Ouang-Ming-Tse*. Il lui recommande de ne pas attendre le mauvais temps pour venir au Familistère.

Notes

- La lettre de Godin à Eugène Simon du 18 septembre 1885 répond à la lettre de ce dernier du 16 septembre 1885 : Eugène Simon annonce à Godin qu'il n'a pas renoncé à honorer son invitation à visiter le Familistère, et il lui envoie la première partie d'une étude sur la Chine qu'il vient de publier dans *La Nouvelle revue* (Guise, archives du Familistère : ARCH-FAM-2021-0-0406).
- Il n'existe pas d'élément dans les archives attestant d'une visite d'Eugène Simon au Familistère de Guise.

Support La signature de la lettre n'a pas été copiée

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Météorologie](#), [Réformes](#), [Visite au Familistère](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Études sociales n° 4 : L'hérité de l'État ou la réforme des impôts*, Guise, Librairie du Familistère, 1884.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, Paris, Guillaumin, 1883.](#)
- Simon (Eugène), « La famille Ouang-Ming-Tse », *La Nouvelle revue*, t. XXXVI, septembre-octobre 1885, p. 568-602. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k359457/f566>, consulté le 31 octobre 2023]
- Simon (Eugène), « L'État et le gouvernement en Chine », *La Nouvelle revue*, t. XXII, Novembre-décembre 1883, p. 521-545. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35934k/f519>, consulté le 3 septembre 2023]
- Simon (Eugène), « La famille chinoise », *La Nouvelle revue*, t. XXI, mars-avril 1883, p. 375-415. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k359306/f373>, consulté le 3 septembre 2023]
- Simon (Eugène), « La famille Ouang-Ming-Tse », *La Nouvelle revue*, t. XXXVI,

- septembre-octobre 1885, p. 364-402. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k359457/f566>, consulté le 31 octobre 2023]
- Simon (Eugène), « Le travail chez les Chinois », *La Nouvelle revue*, t. XXII, mai-juin 1883, p. 528-567. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35931j/f526>, consulté le 3 septembre 2023]

Lieux cités

- [Chine](#)
- [France](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Monsieur,

Ce sera avec la plus grande satisfaction que je vous verrai ici. Nos intéressants articles sur la Chine, parus dans la Nouvelle Revue, m'ont d'autant plus frappé il y a deux ans que j'y voyais une certaine concordance entre les faits que vous citez et ceux que je prévoyais pour la France, en conseillant aux Députés de réformer les droits de succession à la propriété, et de donner à l'Etat une part progressive dans le partage des biens au décès des personnes: rien en ligne directe sur les biens dont la valeur équivaut à un hectare de terre, par exemple, et jusqu'à 50% sur les grandes fortunes; 50% sur tous les testaments et le droit complet d'héritage par l'Etat en ligne collatérale, lorsque il n'y aurait pas de testament.

J'avais fait l'exposé de cette mesure, réalisable sans aucune violence ni spoliation, dans mon volume "Le Gouvernement" et je l'avais adressé, en extrait, sous forme de petition, aux Députés; je la leur présentai comme moyen de constituer une Mutualité

Monsieur Eug. Simon

nationale contre la misère. Depuis, j'ai répondu dans mon journal aux objections qui m'avaient été faites, et j'ai publiée une nouvelle brochure que je vous envoie par ce courrier. Faites-moi, je vous prie, le plaisir de la lire.

Je vois dans le droit d'héritage de l'Etat la possibilité de donner au peuple, en France, les biens dont vous avez été témoin en Chine, renforcés des moyens de production dont notre civilisation européenne dispose.

Le grand malheur du peuple dans notre civilisation, c'est qu'on l'oblige à payer l'impôt et qu'en outre son travail est exploité par ceux qui possèdent la richesse. En Chine, le peuple travaille pour lui et il vit de son travail. En France, le peuple travaille quand on le lui permet et lorsqu'il travaille les employeurs prélevent les bénéfices résultant du travail.

Voilà les comparaisons que je faisais à la lecture de vos articles, mais je n'en étais pas moins fort intrigué de vous voir en chaise à porteurs dans ce bienheureux pays prié de toutes et de voitures et de voir des hommes prêts à vous porter pour un maigre salaire!

Comment s'y font les transactions ? La vie s'embellit par l'échange, les échanges se font par des communications faciles, il y a là des contrastes qui ont besoin d'explications que je serai heureux de recevoir de Vous.

J'ai lu avec un vif intérêt la première partie de votre étude : "La famille Ouang-Wing-Tse" et vous remercie de cet envoi.

Quand viendrez-vous ? N'attendez pas le mauvais temps, venez au moins avant que les feuilles soient tombées, afin de pouvoir comparer les environs de Guise à ceux de la Chine.

Soyez assez bon pour me prévenir à l'avance de votre arrivée, afin que je vous fasse prendre à la gare.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.